

Monstereux Milieu



- 1 Le mot du maire
- 4 Budget
- 6 Les échos du conseil
- 8 Vie communale
- 13 Vie associative
- 21 Evènements
- 25 Informations pratiques
- 38 Liste des manifestations
- 39 Mémo pratique

Le mot du Maire



Mesdames Messieurs chers concitoyens, une nouvelle année s'achève. Celle-ci a vu les travaux de réfection du gymnase, sol, éclairage, et toiture. Nous avons pu mettre en œuvre

ces travaux grâce à l'aide de la communauté des communes avec laquelle nous avons travaillé par le biais d'une opération sous mandat.

Nous avons mis le sol aux normes imposées par la FFBB. L'éclairage a été changé et remplacé par des Leds qui sont beaucoup moins énergivores, le toit refait ce qui nous a permis de répondre aux demandes de la commission de sécurité pour les moyens de désenfumage.

Avec l'aide de plusieurs associations (UJMM-FCvareze- Basket, etc....) nous avons pu acquérir des revêtements de sol afin de protéger le nouveau sol souple. Je profite de l'occasion pour les remercier du travail effectué en commun.

Dans le cadre des travaux de cette année, nous avons fait remplacer la rampe des escaliers en bois de l'église qui devenait très dangereuse par une rampe en métal.

Nous avons également fait refaire le portail du cimetière et le protéger par de la peinture.

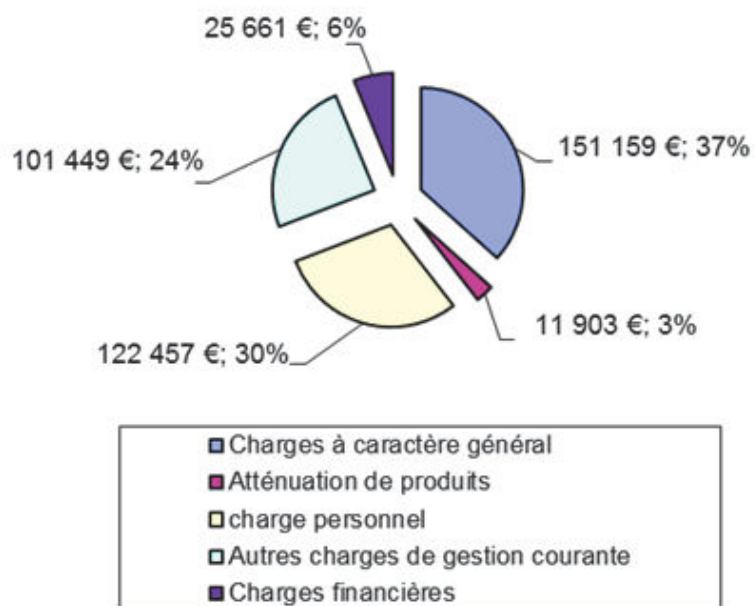
Récemment nous avons employé, sous contrat aidé par l'état, Monsieur Bernard CLECHET qui a un diplôme d'horticulture, ce qui nous permet d'exécuter des travaux d'embellissement (stade, cantine, etc...) il rejoint l'équipe des agents techniques au nombre de deux, Dominique et Eric, qui ont en charge l'entretien de la voirie, propreté, arrosage et petits travaux de rénovation.

Vous trouverez dans les prochaines pages l'équipe qui travaille pour nous.

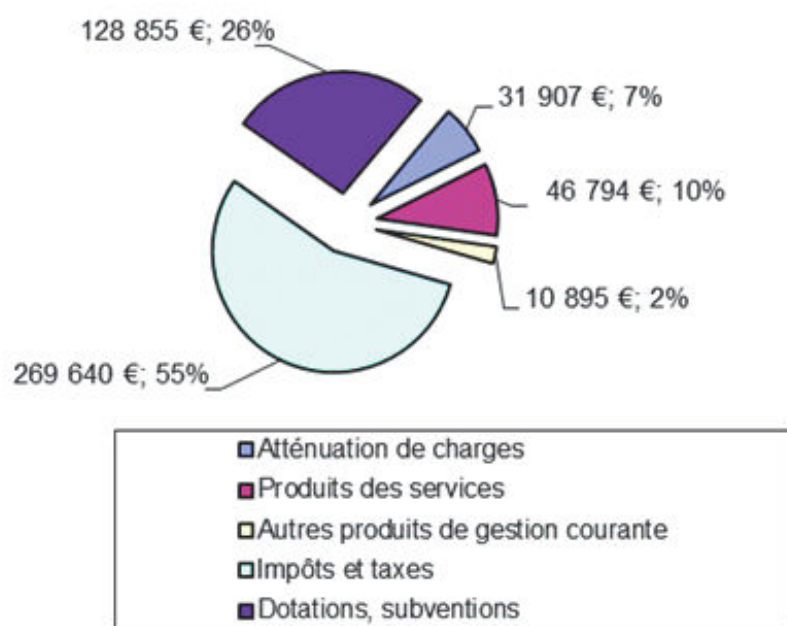
Sur le plan financier, je vous le disais début 2016 nous avons un cap très difficile à passer en raison de la diminution des dotations de l'état.

Fonctionnement 2015

Dépenses

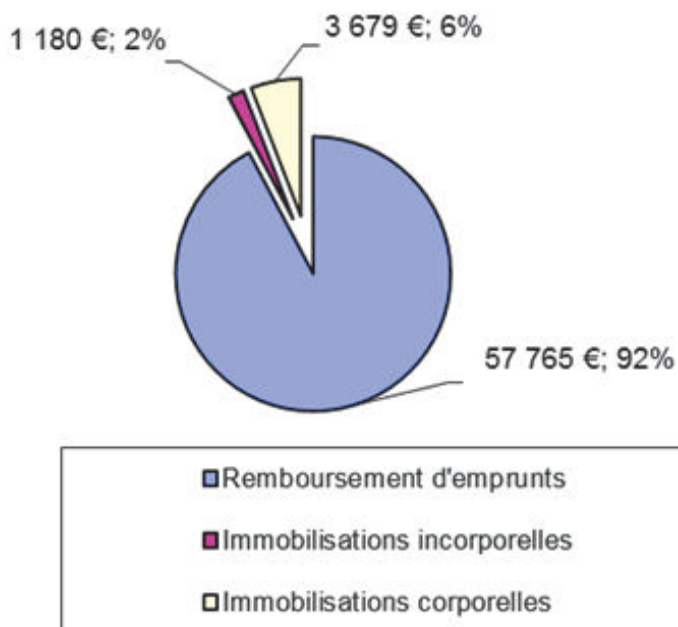


Recettes



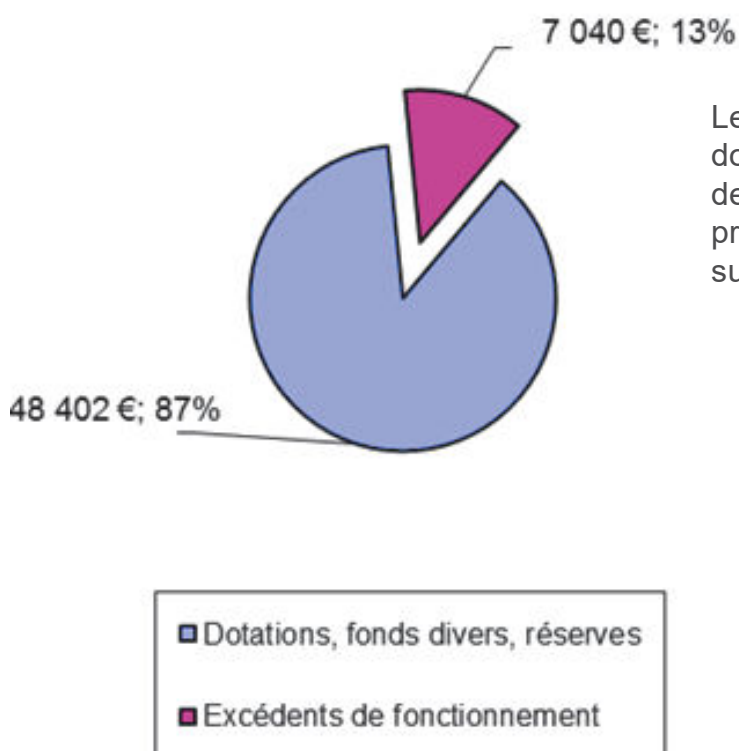
Investissement 2015

Dépenses



Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts, des opérations d'équipement (acquisition de matériels divers tels que mobilier, informatique, équipement pour l'entretien des espaces verts, du cimetière...). Au rang des dépenses figurent également les travaux de réfection ou d'aménagement des bâtiments municipaux

Recettes



Les recettes d'investissement sont constituées de dotations et fonds divers (fonds de compensation de la TVA), de l'autofinancement (épargne), du produit des cessions d'immobilisations et de subventions

Résumé des conseils municipaux

Conseil du Jeudi 11 Février 2016

- Prise de connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire de 2014.

- Transfert de compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques) au SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

- Avenant pour les travaux du sol du gymnase à réaliser en juin 2016.

- Rejet de la demande de rétrocession de la voirie des lotissements les Alisiers, les Acacias et les Noisetiers à la Commune.

- Rejet du projet d'amendement de prescription de fusion de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire avec la Communauté de Communes issue de fusion Bièvre Isère et Région Saint Jeannaise.

- Demande de rétrocession du site sportif à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire.

- Adoption de la proposition d'envoyer les convocations du Conseil Municipal par e-mail à chaque conseiller municipal.

- Signature d'une convention avec le SEDI dans le cadre de la réalisation d'économie d'énergie sur l'éclairage public sur la Commune.

- Emploi d'un nouveau contrat CUI de 22 h en la personne de Monsieur Bernard CLECHET à compter de mars 2016 avec mise à disposition à la Maire de CHALON pour 8 heures hebdomadaires.

- Signature d'une convention pour le remboursement du stage de formation à la

conduite de Monsieur Eric CHARPENTIER employé en contrat CUI.

- Information sur la location du logement du stade à Monsieur Eric CHARPENTIER.

- Information sur la semaine de l'environnement du 3 au 10 avril 2016.

- Questions orales : information sur la remise en état de la cabine téléphonique de la place du souvenir, problème de trous et de flaque d'eau vers l'abri bus sur la Feyta, installation d'une nouvelle machine à laver à la cantine scolaire, demande de l'envoi des comptes rendus des réunions des conseils par mail.

Conseil du Jeudi 31 Mars 2016

- Adoption du compte administratif 2015 et approbation du compte de gestion 2015 du trésorier de Beaurepaire.

- Affectation des résultats 2015.

- Adoption du budget primitif 2016.

- Vote des taux d'imposition taxes foncières et taxes d'habitation pour 2016.

- Signature d'un avenant pour des travaux supplémentaires au gymnase.

- Information sur les nouveaux compteurs électriques LINKY.

- Information sur le syndicat du SIVARES.

Questions orales :

- Information sur la journée de nettoyage du samedi 9 avril 2016.

- Lecture d'une lettre EDF pour la visite par le Conseil Municipal de la centrale nucléaire de ST ALBAN/ST MAURICE L'EXIL.

Conseil du Jeudi 16 Juin 2016

- Autorisation de cession (après déclassement du domaine public) d'une portion du Chemin des Artisans moyennant l'euro symbolique à la SCI LE BARRAGE représentée par Monsieur Jean-Jacques OGIER, avec prise en charge des frais par





Les NAPS ont repris comme l'année dernière les mardis après-midi.

Les activités proposées pour la première période :

Réalisation d'une fresque avec des bouchons plastiques, balade nature, sport et

travaux manuels.



Les enfants ont eu une initiation au poney grâce à l'intervention bénévole du Centre équestre de TARAVAS. Cette année nous avons la joie d'accueillir une nouvelle bénévole Mme

MABILLON Nathalie qui s'occupe des travaux manuels.

Pour la fin de l'année nous avons été contactés par le CCAS pour créer des cartes de fin d'année afin qu'elles soient distribuées avec les colis de Noël., les enfants se sont bien investis dans leur création et leur désir de bien réussir.



N'hésitez pas à nous rejoindre et à faire profiter de vos talents aux enfants.

L'équipe des NAPS vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Ecole maternelle



L'école maternelle accueille les enfants de petites et moyennes sections. Cette année 69 enfants fréquentent l'école. Tout au long de l'année, les

enfants vont grandir, prendre de l'assurance, apprendre à vivre avec les autres, et s'intéresser à des projets qui leur permettront d'aborder les apprentissages scolaires.

Au programme de cette année, les promenades, à l'Arborétum de Monsteroux Milieu, du cinéma, des activités au musée Galo-Romain de Saint Romain En Gal, les petites lessives et bien sûr tout les mini-projets au fil du temps et des saisons.

CCAS

Origine et histoire



Dans l'Antiquité, l'Assistance était perçue comme une obligation morale.

Au Moyen Age, elle était du ressort de l'initiative privée (en particulier l'église et les établissements hospitaliers (comme les hôtels dieux, ou les tables des pauvres).



Rôle du CCAS :

Le CCAS fonctionne sous la responsabilité du Maire, Président de droit.

Il est constitué de conseillers municipaux élus et des membres extérieurs.



En 1893 les Bureaux d' Assistance furent rendus obligatoires. Ils portent sur l'Assistance médicale gratuite et viennent compléter les Bureaux de Bienfaisance.

En 1953 fusion des 2 bureaux Assistance et Bienfaisance et création d'une institution unique Le Bureau Aide Sociale.

En 1986 répartition des rôles et fragmentation des compétences dénomination

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS est un moteur dans l'instruction des démarches d'aides sociales légales en toute confidentialité : APA (allocation personnalisée d'autonomie), CMU (Couverture Maladie Universelle) RSA



Nous leur avons demandé de créer des cartes de fin d'année afin que nous puissions les mettre à l'intérieur des colis de Noël. Ils ont été distribués lors du goûter du 8 décembre

A cette occasion Mr CARAZ et son groupe de musiciens et chanteuses étaient à nouveau des nôtres.



Un grand merci aux élèves de MONSTEROUX-MILIEU, qui se sont réellement investis.

Les prochaines manifestations du CCAS :

- Concours de belote coincée le 14 janvier 2017
- Vente de bugnes à la sortie de l'école le 16 février 2017

L'équipe du CCAS vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.



(Rencontre ADMR avec CHALON)

Permis de construire

- Monsieur LONG Alain :
Extension d'un atelier de menuiserie
- Monsieur GOLETTO François :
Reconstruction d'un bâtiment

Déclarations préalables

- Monsieur DENETRE
Abri de jardin
- Monsieur PERDIGONES David
Construction d'une piscine et d'un pool-house
- Madame PERRAT Hélène
Division de terrain en vue de construire
- Monsieur DUTAL Christophe
Installation de panneaux photovoltaïques
- SCI AUSYALBO
Abri de jardin
- Monsieur ROMATIF Bruno
Transformation porte d'entrée en fenêtre
- MICHEL DIT CHARLEMAGNE ET SERRE
Réhabilitation d'une maison individuelle
- Mairie MONSTEROUX-MILIEU
Réaménagement des vestiaires
- Madame CONTAMIN Germaine
Réfection des façades
- Monsieur BERNARDI Éric
Division en vue de construire

VIE COMMUNALE

Etat Civil

Naissances:

TIRABOSCHI Giulian	07/12/2015
BURATTO DIDIER Alicia	31/01/2016
LOPEZ Gary	18/04/2016
MAGNAT Lola	19/04/2016
QUINTANILLA PRAT Tyssia	29/04/2016
TRAN Xuan	07/05/2016
SAUVANT Renaud	24/05/2016
BROSSE Layna	29/06/2016
PARPETTE Martin	23/10/2016
BAYLE ROSETTI Lilou	24/10/2016

Mariages:

DUPREY Sébastien BOULOIS Christine
Isabelle 07 mai 2016
REVERT Guillaume JAMIN Maryline
06 août 2016

Décès

MEROT Jean-François Mars 2016
MOUCHIROUD Pierre Août 2016

Vie Paroissiale

Information sur l'église St LAURENT
L'Eglise est ouverte du samedi matin au lundi
après-midi.

Le journal officiel du Diocèse de GRENOBLE ,
VIENNE ainsi que le relais 38 sont à disposition
à l'intérieur de l'église.

Les permanences sont assurées pour des
cérémonies ou autre à la Rosière d'ESTRABLIN

Paroisse Mère Térésa

Courriel : paroisse.mere.teresa@aliceadsl.fr
Maison des trois Vallées 854 rue des Potiers
38780 ESTRABLIN « La Rosière ».

Tél : 09 80 41 92 29

Accueil: Lundi, Mercredi, Vendredi de 10h à 12h

Tél Urgence : 06 50 45 50 34

Messe tous les mercredis à Chaumont 17h30

Confessions : tous les samedis matin à partir de
9h à St Maurice



VIE COMMUNALE

Les travaux de la commune



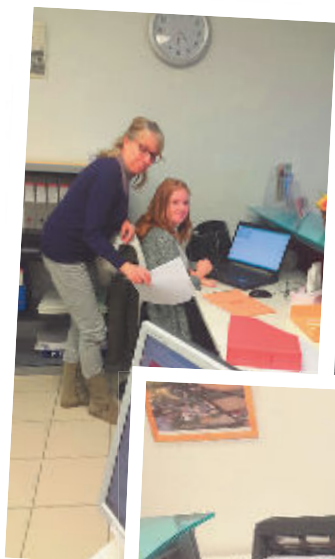
Le gymnase rénové



Les nouvelles plantations devant la cantine

Les employés municipaux

*Florine (Stagiaire)
Et Nicole CARRAS (Coach)*



*Bernard CLECHET
Gerard ROUX (Coach)
Dominique CHEMNADE
Eric CHARPENNIER*



Christelle SOARES



*Jessica TOGNARELLI
Yvette DEBARD*

VIE ASSOCIATIVE

Historique :



En 1921 sous le nom "Etoile du Gontard", la 1ère équipe de foot naissait dans la vallée de la Varèze. Les noms ont changé, les activités se sont enrichies au fil des années :

" Football Club Gontardois" de 1941 à 1947 (dissolution sur décision de l'État)

"Union des Jeunes de Monsteroux" de 1947 à 1975 avec du théâtre, du tir à la carabine, du basket, du cinéma, des rencontres internationales de foot entre le club de Montagny (Suisse) et l'UJM, des voyages organisés pour les sociétaires dans la région....

U

"Union des Jeunes de Monsteroux Milieu" depuis 1975 est devenue une association intercommunale avec Montseveroux, Chalon, Vernioz et avec des activités essentiellement tournées vers le sport : foot, basket, tennis, handball, volley .



- Entre 1958 et 1974, le club de foot a acheté le terrain actuel (vers la rivière) et il l'a aménagé au fil des années afin de le rendre praticable et de lui donner son aspect avec buvette, vestiaire et les terrains de sable partagés par les boules et le basket .

- La fin des années 70 a conduit le club à s'agrandir avec un 2ème vestiaire et d'éclairer les terrains de foot.

J

- En 1981, l'UJMM prend la décision de construire un gymnase. Sa construction a été entièrement réalisée par les nombreux bénévoles à l'exception du gros œuvre (structure métallique et toiture). La moitié du coût des travaux (1 million de francs) a été assumée par l'association grâce à un emprunt de 20 ans (1982/2002).



- En 2015 - 2016, la toiture a été rénovée et le sol du gymnase a été recouvert d'un revêtement spécifique afin d'être mis en conformité pour le basket , l'ensemble de ces travaux ont été pris en charge par la municipalité de Monsteroux Milieu.

Objectif :

Actuellement, l'UJMM poursuit son objectif initial de promouvoir le sport dans la vallée au travers du complexe sportif qu'elle gère avec le souci d'être en conformité avec les différentes fédérations sportives : foot et basket.

De plus, les enfants des écoles de la Varèze et du centre social OVIV profitent des infrastructures, sans oublier les associations locales et intercommunales qui les utilisent régulièrement.

M

Projet :

Un projet d'agrandissement et de mise aux normes des vestiaires a été lancé par l'UJMM et en étroite collaboration avec la mairie pour les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales.



M

Comment vit l'UJMM?

L'UJMM assume ses investissements grâce à l'engagement des bénévoles dans les diverses manifestations:

- le **1er dimanche de décembre** : Moules - Frites - Andouillettes

- le **Lundi de Pâques** : vide - grenier

- la **veille de l'Ascension** : concours de pétanque à partir de 18H

D'autres manifestations sont en projet dans l'année.

L'UJMM dispose de matériel : tables, bancs, chaises... qu'elle met en location pour les particuliers et les associations.

Renseignements : M. Pascal TOGNARELLI ☎ 06 10 12 77 69



SOU RIRE de des **ECOLE**S MONSTEROUX-MILIEU

Le SOU des Écoles primaires de Monsteroux Milieu organise chaque année plusieurs manifestations sur la commune. Les bénéfices de ces manifestations permettent aux enfants de l'école primaire de pratiquer des activités sportives (piscine, handball, ...) et de réaliser des sorties scolaires (classe verte, sortie au zoo, ...). Ainsi, du 18 au 20 mai 2016, les enfants des classes de CE et CM sont partis à la Bourboule en Auvergne. Ils ont pu ainsi découvrir, de façon ludique, la région et ses volcans. La contribution du Sou a permis de diminuer considérablement la participation financière des parents.

La foulée des coteaux de l'année 2016/2015 n'a pas connu le succès des années précédentes en raison des tragiques événements de la mi-novembre 2015. Par ailleurs, l'absence de la mise à disposition du gymnase a été un frein à la bonne organisation de cette journée. Cette année, nous avons organisé la 28ème édition de la foulée des Coteaux le dimanche 27 novembre. Lors de ce cross, nous accueillons les petits comme les grands, en effet, nous proposons deux parcours pour les grands (9km et 18km), deux parcours pour les enfants (6ans et plus) selon l'âge (1km et 2km) et même les plus petits (5ans et moins) ne sont pas oubliés avec un parcours à leur mesure.



Nous proposons également un circuit pour les marcheurs. Cette manifestation très importante pour le SOU met à contribution de nombreux habitants de la commune ainsi que de nombreux commerçants en tant que sponsor de cet événement. Nous tenons à nouveau à remercier chaleureusement l'ensemble de ces personnes sans qui l'organisation de cette journée serait impossible.

Nous organisons également une soirée tartiflette le 17 février 2017 concoctée par des membres du SOU et des parents d'élèves. Lors de cette soirée, nous vous accueillons à la salle des fêtes de Monsteroux Milieu où vous pourrez partager un moment de convivialité entre voisins, amis et famille autour d'un bon repas, vous pourrez également prendre votre repas à emporter pour le déguster chez vous.

Le 10 juin 2017 aura lieu la kermesse des écoles maternelle et primaire de Monsteroux Milieu. Cette manifestation est organisée par les SOU des écoles maternelle et primaire et avec le concours des maîtresses et des intervenants de ces écoles. Cette journée débute par le spectacle des enfants, suivi d'un excellent repas (moules/frites), puis au cours de l'après-midi nos enfants pourront se distraire grâce aux divers jeux concoctés par les parents.

Le bureau du SOU des Écoles vous adresse ses plus sincères remerciements en son nom et au nom des enfants de l'école primaire. En espérant vous voir nombreux lors des prochaines manifestations.

A.S.S.E Section 100



Contre Monaco les verts ont tenu le choc. Bien que cueillis à froid au bout de 4 minutes de jeu, les verts n'ont pas douté longtemps grâce à leur capitaine Loïc PERRIN, ils restent à 6 longueurs du podium. Les verts ont-ils réussi à marquer un but en 1ère mi-temps ? C'était la question du soir à 1000 euros. La réponse est oui, un grand oui. Cela faisait tellement longtemps qu'on attendait ça. Elle est venue de Loïc PERRIN comme un symbole, un but de la tête, sa spécialité. Le capitaine stéphanois a eu la bonne idée de venir couper un coup franc de VERETOUT. On jouait depuis 18 minutes et le chaudron avait déjà eu sa dose d'émotions. L'affiche, pour une fois, tenait ses promesses avec 2 équipes qui avaient envie de jouer, de prendre des risques. A Monaco, un joueur, du haut de ses 17 ans, et avec sa pointe de vitesse supersonique crevait l'écran, mais butait sur un RUFFIER des très grands jours ou sur un PERRIN dans tous les bons coups.

Les 2 équipes s'observaient, guettant l'erreur adverse, la fin du match était palpitante RUFFIER évitait le pire devant ce diable de Mbappé avant que l'arbitre oublie d'expulser un monégasque pour un placage sur ROUX qui filait au but. Le money-time qui leur a si bien réussi cette saison aurait pu leur être fatal sans leur ange gardien. L'ASSE se contentera de ce match nul face à une très grosse écurie du championnat qui pratique un beau jeu

Charles MOUCHIROUD
0474578365

Union des Jeunes Basket Monsteroux



Saison 2016/2017

Cette saison débute agréablement avec un nouveau sol, un nouvel éclairage et un nouveau toit !!! Merci à la municipalité, et à la communauté des communes.

Présidente : Labat Chantal pbasket-monsteroux122@gmail.com ; Président d'honneur : Ronjat Gaby

Secrétaire : Tognarelli Jessica jess.togna@gmail.com ; Correspondante Jury Muriel didier-jury@orange.fr

Membres : Jourdan Manu, Philippe Janon Alain, Bobichon Franck, Ibanez José, Such Jacqueline, Montagnier Sandrine, Tabaret Réjane, Labat Philadelphia, Labat Alicia, Warther Patricia, Furnon Dominique

Toutes nos équipes jeunes sont reconduites cette année :

- Baby (2010 et après) entraînés par Gaby et Muriel, le Mercredi de 16h00 à 17h00.

- Mini pouss (2008/2009) entraînés par Alain, Jacqueline, Gaby le Lundi de 18h à 19h30

- Poussins (2006/2007) entraînés par José, Philippe le Mercredi de 17h00 à 18h45 et le

Vendredi de 18h00 à 19h00.

- Poussines (2006/2007) entraînés par Franck le Mardi de 17h30 à 19h00.

- Minimes (2002 à 2005) entraînés par Franck le Mardi de 18h45 à 20h15 et le vendredi de 18h45 à 20h15.

Nous avons toujours nos équipes loisirs :

- Loisirs filles inscrites en championnat, entraînés par Manu le Jeudi de 20h à 22h30.

- Loisirs garçons entraînés par Alain le Mercredi de 20h à 22h30.

Les entraînements ont repris début Septembre avec nos équipes éducatrices



Groupe de marche de L'OVIV



L'année 2016-2017 a bien commencé pour les marcheurs de l'OVIV avec 85 inscrits. Bonne participation à chaque sortie avec un fort esprit d'équipe et une très bonne humeur.

N'oublions pas que la convivialité est très importante. Toutes les sorties se terminent par une collation (boisson fraîche en période estivale, vin chaud l'hiver et gâteaux confectionnés par les participants) merci à eux pour ces instants.

Les marcheurs se donnent rendez-vous tous les mardis après-midi à 13 heures 30 au stade du Gontard commune de Monstereux-Milieu et se rendent sur le lieu de départ de la randonnée en faisant du co-voiturage. Celles-ci sont généralement de 10 à 12 kms pour une durée de 3 heures environ et aux beaux jours quelques randonnées d'une journée sont programmées avec repas tiré du sac.

Au cours de l'année, certaines traditions sont respectées, notamment les papillotes pour Noël, la galette des rois et les bugnes à mardi gras.



La saison de la marche se termine le dernier mardi du mois de juin par un repas. Un calendrier des marches est établi tous les 3 mois.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Pour tous renseignements s'adresser à Annie RIBAUD au 06 85 53 14 17.

Monsteroux Foot

La fin de saison 2015-2016 a été marquée par la déception engendrée par la descente de l'équipe 1 de PHR (niveau régional) en excellence de district de l'Isère. Quelques regrets sans doute, puisque sportivement l'équipe encadrée par Cédric Pradelle avait fait le travail et que cette relégation est due au classement du fair-play. Pourtant, le comportement des joueurs a été exemplaire, les fautes sanctionnées relevant de faits de jeu. Félicitations à tous les joueurs ayant participé aux matchs et bonne saison sabbatique à Cédric. Sportivement on retiendra également le maintien de l'équipe 3 en 3ème division, sous la houlette de David Jourdan et Sébastien Sibué. Ce maintien a été dignement célébré et fêté lors de la participation de l'équipe à un tournoi international à Barcelone. Il faut également souligner le titre de champions de 1ère division de l'équipe U15 emmenée par Thibaut Gautheron et ses assistants Franck Carras, Franck Millon, Matthias Ballesta et Clément Mondet. Enfin, la saison a été marquée par l'obtention par 6 éducateurs, pour certains en tout début de carrière, de diplômes certifiés par la Fédération. Cette politique de formation est indispensable au bon enseignement de la pratique, elle

sera poursuivie voire renforcée à l'avenir avec l'inscription, notamment, de Thibaut Gautheron et Mickael Plouvin au BMF (Brevet de Moniteur de Football).

La saison 2016-2017 est maintenant lancée. Depuis quelques semaines, la nouvelle équipe encadrante du groupe sénior est sur le pont. Elle est maintenant dirigée par Mickael Plouvin secondé pour l'équipe fanion par Eric Gautheron et aidé pour les groupes séniors 2 et 3 respectivement par Cédric Harter et Sébastien Sibué. A ce jour, on sent que le travail fourni en préparation a payé car avec un bilan de 20 points sur 25 possibles, l'équipe 1 fait un excellent début de saison. Les équipes 2 et 3 ont un peu plus de difficultés mais l'intégration notamment de jeunes joueurs devrait bientôt être terminée et les résultats s'en ressentir. Les séniors féminines confirment quant à elles les résultats des années précédentes, elles seront une nouvelle fois présentes au plus haut niveau départemental dans le championnat d'excellence : bon courage à elles pour les sans doute longs déplacements à venir, les dimanches matins pour être prêtes à jouer à 10H00. Le FC Varèze essaie d'un acteur majeur dans le développement du football féminin, puisque les U6/U7 ont été en mesure lors d'un plateau de présenter une équipe 100% filles et ce encadrées par notre éducatrice Paula Goncalves (photo 1).

Pour les plus jeunes, le début de saison est marqué par la concrétisation des projets que Thibaut Gautheron, en contrat d'apprentissage au club, a initié la saison dernière. Grâce à lui, le club a été en mesure de proposer en ce début de saison des stages de perfectionnement pour les U11 et U13 ainsi qu'un stage de découverte pour les filles pendant les vacances de la Toussaint (photo 2). Il organisera également avec l'aide de 80 bénévoles environ, le désormais traditionnel stage de Pâques. En cette période d'hiver, le club aura la chance de profiter des installations du gymnase du Gontard récemment mis aux normes et réhabilité pour développer la

pratique du futsal et avoir la chance de s'entraîner au chaud pendant la période hivernale. Même si quelques aménagements seront sans doute à prévoir pour pleinement bénéficier de l'installation, nous souhaitons adresser un grand merci à la municipalité de Monsteroux pour l'effort consenti. Les 22 membres du bureau suivront de près, tout au long de la saison le projet d'agrandissement et de rénovation des vestiaires du stade du Gontard. La saison 2016-2017 se terminera forcément en apothéose puisque nous fêterons le 17 juin 2017 les 20 ans du club lors d'une journée intergénérationnelle. Afin que la fête soit la plus belle possible, le club a mis en place un comité d'organisation, dirigé par Maryan Monin. Retenez bien cette date ! Vous pouvez également d'ores et déjà vous signaler auprès du club si vous souhaitez nous rejoindre le 17 juin, voire même participer à l'organisation de la fête.

Enfin, comme chaque année et ce pour encore 4 ans, nous faisons appel à votre générosité dans le cadre d'un appel aux dons mécénats (avec 66% de crédit d'impôts pour les particuliers et 60% pour les entreprises) pour nous permettre le remboursement de l'emprunt contracté pour le terrain synthétique.

Les autres dates à retenir :

- 14 janvier 2017 : 2ème tournoi de Tennis ballon au gymnase du Gontard
- 22 janvier 2017 : moules frites « du chef Morpion », au complexe sportif du Gontard
- 18 mars 2017 : repas dansant à la salle des fêtes de Cour et Buis
- 26 et 27 avril 2017 : stage de paques au complexe du Gontard
- 17 juin 2017 : 20ème anniversaire du FC Varèze
- 23 juin 2017 : assemblée générale de fin de saison

Une vie, un arbre

L'Association « Une vie, un arbre », créée le 8 septembre 2002, puise ses racines dans l'Arboretum créé par le Docteur Gérard SOUILLET le 10 novembre 2001. Chaque année d'ailleurs, ses adhérents se retrouvent pour un pique-nique amical parmi les arbres. Lors de notre dernière Assemblée Générale, il a été décidé que désormais, le pique-nique aura lieu chaque 1er samedi du mois de juin. Il est ouvert à tous les adhérents, leurs familles et amis, mais aussi et plus largement à tous ceux pour qui la solidarité est une valeur fondamentale.

Chaque année, au début du printemps, l'Association organise, dans la salle des fêtes de Vienne, un rendez-vous Art Postal où sont exposées plusieurs centaines d'enveloppes d'artistes. Le 15ème rendez-vous, intitulé « Art Postal et Artisanat » aura lieu les 17 et 18 mars 2017.

Avec les bénéfices de cette manifestation culturelle et solidaire et les dons reçus, nous avons pu reverser près de 80 000 € au profit des enfants malades.

Outre l'argent que nous reversons à 4 associations qui œuvrent pour le bien-être des enfants atteints de graves maladies, nous venons de mettre en place une animation musicale dans le service pédiatrie de l'Hôpital de Vienne. Une fois par mois, Jacques MAYOUD, auteur, compositeur, interprète, se rendra dans les chambres des enfants hospitalisés pour leur apporter un peu de réconfort.

Si vous avez envie - comme nous - de « faire rimer Solidarité avec Art Posté », si vous êtes prêts à donner un peu de votre temps pour nous aider à organiser notre rendez-vous d'Art Postal et autres manifestations au profit des enfants malades, je vous invite à visiter notre site unevieunarbre.wordpress.com ou à nous contacter pour plus d'informations.

Nos coordonnées :

Adresse postale : Association « Une vie,

L'association Arboretum



Anniversaire organisé par l'association « appel » avec le docteur SOUILLET et le soutien de l'association « un arbre, une vie » le dimanche 20 novembre 2016
Bruno VACHERESSE

A.C.C.A. MONSTEROUX-MILIEU



Association communale de chasse agréée de Monsteroux-Milieu dont le siège est en mairie.

Cette année encore l'ACCA organise une matinée gourmande dans les plus pures traditions du village. Le 26 février 2017 vous aurez à déguster le boudin à la chaudière préparé par Denis et cuit par Dédé. Nous vous proposerons aussi des saucis-

ses gueuses et des petites saucisses fabriquées à l'ancienne par Michel aidé de tous les chasseurs qui sont là pour régaler vos papilles.

Venez nombreux participer à cette matinée vous passerez un excellent moment dans la bonne humeur et la convivialité.

Composition du bureau de l'A.C.C.A.

Président : Roland Michel

Vice-Président : MOUCHIROUD Pascal

Trésorier : RIBAUD Max

Trésorier-Adjoint : ROUX Thierry

Secrétaire : CARLUCCI Rocco

Secrétaire-adjoint : STERY Pierre

Membres actifs : PERRAT Denis, SERAILLE Jean Pierre, TOGNARELLI Quentin



LISTES DES ASSOCIATIONS DE MONSTEROUX-MILIEU

Associations	Noms des présidents	Contact
<u>A.C.C.A</u>	Mr ROLLAND Michel avenue Jean Jaurès 38 ROUSSILLON 38150	04 74 29 41 49
<u>FOOTBALL</u>	Mr THIBERT David Chemin Des Combonnières Lotissement La Combe De La 4 Chapelle LA CHAPELLE DE SURIEU 38150	04 74 57 02 15 ou 06 07 43 53 25
<u>SOU DES ECOLES PRIMAIRE</u>	Mr ROULET Thierry Chemin du Sabot 15 MONSTEROUX-MILIEU 38122	04 74 57 83 42 roulet.thierry@gmail. com
<u>BASKET</u>	Mme LABAT Chantal Chemin de la Sablière 31 VILLE SOUS ANJOU 38150	04 74 84 17 55 ou 06 12 65 56 81 labatchantal@orange.fr
<u>UNION DES JEUNES DE MONSTEROUX-MILIEU</u>	Mr TOGNARELLI Pascal chemin du Berod 230 MONSTEROUX-MILIEU 38122 Mr CARRAS Franck Chemin du Berod 524 MONSTEROUX-MILIEU 38122	04 74 57 84 82 pascaltognarelli@gmail. com ou 04 74 57 89 12
<u>SOU DES ECOLES MATERNELLE</u>	Mme CARRET Cécile Route des Alpes 2171 VERNIOZ 38150	06 32 76 46 77 cecile.carret@nordnet.fr
<u>O.V.I.V. Organisation de la Vie</u>	Mr GALLOT Laurent Chemin Des Haies 110 MONSTEROUX-MILIEU 38122	04 74 16 88 34 centresocialoviv@voila. fr
<u>“A.S.S.E. : “Section des Supporters</u>	Mr MOUCHIROUD Charles Route du pilat 219 MONSTEROUX-MILIEU 38122	04 74 57 83 65
<u>UNE VIE UN ARBRE ARBORE- TUM</u>	Mr FANJAT Gilbert Avenue Pressensé 30 VENISSIEUX 69200	06 76 51 76 28



EVENEMENTS

Illuminations de Noël



*Pose des illuminations par les employés municipaux et des conseillers municipaux
Décembre 2016*



EVENEMENTS

8 Mai



11 Novembre



Information 2016 Varèze - Suzon - Saluant



Les 14 communes des bassins versant Varèze, Suzon, Saluant adhérentes au syndicat sont :

Cour et Buis, Montseveroux, Monsteroux-Milieu, Vernioz, Assieu, Cheyssieu, les Côtes d'Arey, Reventin-Vaugris, Auberrives/Varèze, Saint Prim, Clonas S/Varèze, Chonas l'Amballan, Saint Clair du Rhône, Saint Alban du Rhône.

Ces communes se sont regroupées en 1973 pour former le syndicat mixte pour l'aménagement du bassin hydraulique de la Varèze, son siège se situe à la mairie de Monsteroux-Milieu depuis l'année 2000.

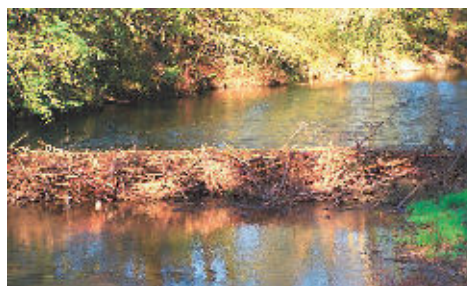


Il a pour objectif de gérer le dysfonctionnement des cours d'eau, l'entretien des berges et la qualité des eaux sur 50 kms et 160 km² de bassin versant. Chaque commune a deux délégués titulaires et 1 suppléant qui siègent à chaque comité syndical. Le financement du syndicat est réalisé par les communes adhérentes, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Général de l'Isère et la région Rhône Alpes Auvergne.

Les travaux d'entretien et de réparations de berge sont exécutés sur demande des communes exclusivement dans le cadre de la protection des biens publics. Les travaux concernant la protection de berge privée sont réalisés par les propriétaires riverains intégralement à leur charge, ce qui n'exclut pas d'établir un dossier de loi sur l'eau auprès de la direction départementale des territoires de l'Isère (DDT 38).



Tous les travaux effectués sur les cours d'eau, les berges et les zones humides sont réalisés sous la maîtrise du syndicat qui établit les dossiers de la loi sur l'eau (article L214 du code de l'environnement). Ces travaux sont exécutés sous le contrôle de l'autorité supérieure préfecture, service environnement de la DDT 38 et de l'ONEMA (police de l'eau).



La cartographie des zones humides et des znieff (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique ainsi que les documents nécessaires pour établir les dossiers de loi sur l'eau peuvent être consultés sur internet, la Varèze étant en znieff 1.

Compte rendu d'activité du syndicat 2016 Informations





A la demande de la Chambre d'Agriculture du Conseil Général 38 et de la DDT 38 nous allons avoir la charge de construire un seuil de contrôle d'étiage sur la Varèze nécessaire aux irrigants, pour l'instant cette opération est au niveau de projet.

Végétalisation des berges du Saluant

Cette opération se concrétise cette année sous la maîtrise de Mr Pierre VALVERDE, vice-président chargé du Saluant qui a œuvré sans compter pour faire aboutir ce projet. Les plantations seront réalisées cette année au mois de Novembre, sur un linéaire de 2km500.

Travaux exécutés 2016



L'entretien des berges a été réalisé par l'ONF par les équipes de réinsertion pour une durée de 32 jours.

Réparation d'un seuil de protection du pipeline Trapil à Montseveroux aux Bournes.
Protection de berges en rive droite au pont de l'Argentine à Cheyssieu.

Protection de berges à la Charina en rive droite au niveau du pont de la route d'Assieu.

Protection de berges en rive gauche à Assieu la Charina au niveau de la passerelle.
Dégagement d'embâcles à Cheyssieu chemin des étangs



Broyage et curage sur le Saluant sur une longueur de 520 m à Saint Prim.

Broyage et dégagement du lit du Saluant au Côte d'Arey et Reventin avec évacuation des souches.

Défrichage et terrassement de la berge en rive gauche du Suzon au Côtes d'Arey.

Abattage de 5000 m² de peupliers sauvages sur le Suzon en rive gauche à Auberives

Remise en état des passages à gué de la Charina, du pont de l'Argentine et du Bontemps à plusieurs reprises suite aux crues.

Le Président Max RIBAUD et le comité syndical de la Varèze du SMABHV vous souhaitent de bonnes fêtes et une excellente année 2017.

Siège du syndicat mairie de Monstereux-Milieu 04 74 57 83 50

110, chemin de la Varèze

Permanence tous les mardis matin

Le Président du SMABHV

Max RIBAUD

Le SSIAD des Trois Rivières a obtenu l'agrément du CROSM* en région le 9 juin 2006 pour les 14 communes suivantes :

*Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale alors en vigueur et supprimé le 26 juillet 2010

Assieu
Auberives sur Varèze
Cheyssieu
Chalon
La Chapelle de Surieu
Les Côtes d'Arej
Cour et Buis
Monsteroux-Millieu
Montseveroux
Reventin-Vaugris
Saint Julien de l'Herms
Saint Romain de Surieu
Vernioz
Ville sous Anjou



Le SSIAD ADMR DES TROIS RIVIERES

est géré par une association loi 1901, composée de bénévoles qui sont à votre disposition,

édition 2016



SERVICE de SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

SSIAD ADMR DES TROIS RIVIERES
159 route des ALPES
38150 ST ALBAN DE VAREZE
VERNIOZ
TEL 04 74 15 02 97

Selon l'article D. 312-1 du CASF* le SSIAD intervient sur prescription médicale auprès :

- des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes
- des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap
- des personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant certains types d'affections

*Code de l'Action Sociale et des Familles

Le SSIAD fonctionne dans le cadre d'une capacité limitée qui fait l'objet d'un arrêté d'autorisation du directeur général de l'ARS*.

*Agence Régionale de Santé

Le SSIAD assure et coordonne de manière continue 7 jours sur 7 des soins à domicile :

- Les soins de base et relationnels sont effectués par des aides soignants :
-Soins d'hygiène, de confort, soins de prévention.
- L'infirmier coordonnateur du SSIAD :
-Coordonne les professionnels du service
-Coordonne les interventions du SSIAD avec les différents acteurs du secteur.
-Etablit un protocole de soins et organise une réponse individualisée pour chaque bénéficiaire.
- Les soins techniques
-Ne peuvent être effectués que par des infirmiers salariés du service ou des infirmiers libéraux ayant passé convention avec le SSIAD.

Le SSIAD contribue au maintien à domicile,

Il a pour vocation

- d'éviter l'hospitalisation, notamment lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile et ne relevant pas de l'hospitalisation à domicile
- de faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation. Il vise également à prévenir ou retarder la perte d'autonomie et l'admission dans des établissements sociaux et médicosociaux.

Les soins dispensés par le SSIAD sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie

Les dépenses relatives à la rémunération des infirmiers libéraux, sont réglées directement par le SSIAD

La Mission Locale Jeunes de la Bièvre

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous êtes sortis du système scolaire ?

La Mission Locale peut vous accompagner dans votre entrée dans la vie professionnelle.

1. Un accueil, une écoute et un suivi personnalisé

Dans le cadre d'entretiens individuels ou d'ateliers, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans votre projet d'autonomie. Les conseillers de la Mission Locale vont vous aider à faire le point sur votre situation personnelle.

2. Une aide à l'orientation et au choix professionnel

Vous pourrez faire le point sur vos acquis scolaires et professionnels. Votre conseiller pourra vous aider à découvrir les différents secteurs professionnels et les métiers et vous pourrez construire avec lui votre projet professionnel

3. Un accompagnement dans vos projets de formation

Dans le cadre de votre accompagnement, vous pourrez rechercher une formation adaptée aux besoins de votre projet et de votre situation : remise à niveau, formations qualifiantes, adaptation à un emploi, création d'activité...

4. Un soutien à la recherche d'emploi

Grâce aux services proposés par la Mission Locale vous pourrez maîtriser les techniques de recherche d'emploi, être mis en relation avec des employeurs avoir des conseils sur les mesures et les contrats, bénéficier d'un suivi en entreprise.

Dans le cadre de votre insertion professionnelle, votre conseiller pourra également aborder avec vous des thématiques de la vie quotidienne comme le logement,

la santé, la mobilité, vos droits.

Venez en parler avec votre conseiller en prenant rendez-vous à l'accueil de la Mission Locale au 04 74 79 18 18

La Mission Locale, présente aux côtés des employeurs (entreprises et associations) En parallèle, la Mission Locale peut aider les associations et les entreprises locales pour leur recrutement. Qu'il s'agisse de l'embauche d'un jeune en contrat d'avenir dans le secteur marchand ou non marchand ou de la recherche d'un apprenti, la Mission Locale peut vous proposer des candidats, les accompagner tout au long du contrat, vous apporter les éléments d'information dont vous avez besoin...

Vous êtes un employeur et vous souhaitez avoir plus de renseignements sur la Mission Locale de la Bièvre ? Contactez-nous au 04 74 79 18 18



70 communes - 2 antennes - 5 permanences
1330 jeunes suivis

Antenne de Beaurepaire
103 rue Chorier
38270 Beaurepaire
Tél. : 04 74 79 18 18
@ : mob@mlbievre.com

Antenne St Etienne de St Geoirs
ZAC Est Grenoble Air Parc
Place Bièvre Toutes Aures -
Bâtiment Mermoz
38590 St Etienne de St Geoirs
Tél. : 04 76 06 36 10
@ : antenne.sesg@mlbievre.com

Avec le soutien financier de
AUVERGNE - Rhône-Alpes

Bièvre isère
Bièvre st

Communauté de Communes
de la Bièvre

Carte nationale d'identité



Il faut compter un délai de 2 mois.

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires qui dépendent de la situation :

Majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport.

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Pièces à fournir pour une carte d'identité

- Ancienne carte nationale d'identité si renouvellement.

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 ans.

Si la carte est périmée de plus de deux ans :

- Justificatif de nationalité Française. (Originale + photocopie).

- Justificatif de domicile (. Originale + photocopie).

- Photographies d'identité identique et conforme aux normes.

Pour les mineurs.

- Photos d'identité identiques et conformes aux normes.

- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande (originale + photocopie).

- Justificatif de domicile (original + photocopie).

- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) (original + photocopie).

- Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité (Original + photocopie).

Remplir un dossier cerfa (Vert : Majeur/ Rouge : Mineur.

La carte nationale d'identité ne remplace pas le passeport.

Passeport

Les mairies équipées du matériel biométrique pour l'établissement de PASSEPORT

Accueil sur rendez-vous uniquement Ville de VIENNE

La maison de quartier d'ESTRESSIN 04/74/31/19/21.

La maison de quartier de l'ISLE 04/74/31/19/40.

La maison de quartier de MALISSOL 04/74/16/16/50.

L'hôtel de Ville de VIENNE (sur rendez-vous) 04/74/78/30/31.

Ville de ROUSSILLON / Mairie de ROUSSILLON /04/74/29/01/00

ATTENTION :

Les délais de délivrance sont variables selon les périodes.

Avant de réserver un voyage, vous devez être en possession d'un titre de voyage en cours de validité.

Le jour du RDV le dossier doit être complet.

Il ne se fait plus en mairie du domicile / venir chercher un formulaire ainsi la liste des mairies habilitées à faire le passeport biométrique.

Tous les documents doivent être présents en originaux.

Tous les formulaires cerfa doivent être remplis en noir, en lettre majuscule et avec les accents.

Pièces à fournir pour un passeport.

- Ancien passeport si renouvellement.

- Copie intégrale de l'acte de naissance (Mairie du lieu de naissance) ou carte d'identité en cours de validité ou périmée - de 2 ans.

- photos identiques, récentes et aux normes

Attention : Le livret de famille personnel

Autorisation de sortie du territoire Français

Conditions particulières pour le transport aérien :
Il faut impérativement une autorisation de sortie du territoire pour un mineur français voyageant avec sa carte d'identité dans les cas suivants :

- il voyage seul
- il voyage avec ses frères et sœurs ou autres compagnons
- il voyage avec sa mère mais elle ne porte pas le même nom de famille (le livret de famille n'est pas suffisant)
- l'enfant ne sera pas autorisé à voyager s'il n'a pas en sa possession l'autorisation de sortie du territoire.
- Un mineur voyageant avec son passeport n'a pas besoin d'autorisation de sortie du territoire

Le brûlage à l'air libre : Information préfectorale Une pratique polluante...

Le brûlage à l'air libre est interdit

> Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

> Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

> Qui doit respecter cette interdiction

toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Quelques chiffres...



Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...*



... 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (18 400 km pour une essence)

... 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul



... 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la déchèterie située à 20 km

*Source : Air Rhône-Alpes - 2012

En région Rhône-Alpes, **près de 18 %** de la population du territoire est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est en effet préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Rhône-Alpes
Service Ressources Energie Milieu et Prévention des Polluants,
Unité Air Energie
69133 Lyon cedex 03
Tel. 04 20 25 90 89

Crédit photos :
Chambéry métropole,
Colin Laurent pour Chambéry
métropole

Coupe du bois



Charte Forestière de Territoire
Bas-Dauphiné Bonnevaux
Contact : thomas.benet.cft@orange.fr

Propriétaires de parcelles forestières, ce document est fait pour vous !

La réglementation des coupes en forêt privée a considérablement évolué ces dernières années en vue d'une exploitation raisonnée et d'une gestion durable de la ressource. La loi d'orientation forestière de juillet 2001 en définit d'ailleurs les principaux aspects.

Parce qu'il est difficile de tout connaître de cette réglementation, le tableau ci-dessous vous permettra d'y voir plus clair **pour exploiter vos bois en toute légalité !**

QUELQUES POINTS DE REGLEMENTATION DES COUPES EN FORET PRIVEE

Ma forêt...	Type de coupe	Formalité à remplir
<u>...possède un PSG¹</u>	Coupe conforme au PSG ou destinée à la consommation personnelle (petits volumes : bois de chauffage, piquets...)	Aucune formalité = Coupe libre
	Coupe non conforme au PSG mais urgente	Demande d'autorisation préalable au CRPF ² (pas de réponse sous 15 jours = autorisation)
	Coupe non conforme au PSG ou PSG non agréé	Demande d'autorisation préalable au CRPF (réponse dans les 6 mois)
<u>...possède un autre document de gestion durable</u>	Coupe conforme au document de gestion (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion...)	Aucune formalité = Coupe libre
<u>...ne possède pas de document de gestion durable (cas fréquent)</u>	Coupe de plus de 2 ha enlevant plus de 50 % du volume des arbres de futaie ³ (hors peupleraie)	Demande d'autorisation préalable à la DDT ⁴ de l'Isère
	Autres coupes	Aucune formalité = Coupe libre
Le Défrichement : « opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière » ; dans un massif de plus de 4 ha (0,5 ha en situation alluviale).		Demande d'autorisation préalable à la DDT (interdit en EBC)



Toute coupe rase supérieure à 1 ha dans un massif forestier supérieur à 4 ha doit être reconstituée dans les 5 ans, par plantation ou régénération naturelle !

¹ Le Plan Simple de Gestion est un document de gestion durable de la forêt : OBLIGATOIRE à partir de 25 ha et FACULTATIF entre 10 et 25 ha (Une propriété soumise à PSG et qui n'en a pas (ou PSG expiré non renouvelé) est sous régime d'autorisation administrative et soumise à autorisation de la DDT pour toute coupe (hors autoconsommation)).

² Centre Régional de la Propriété Forestière (contact : R. PROVOST – 06 27 44 30 76 / romain.provost@crpf.fr).

³ Bois dont les arbres sont issus de semis naturels ou de plantations (≠ taillis : régénération naturelle par rejet de souche après coupe).

⁴ Direction Départementale des Territoires (service Environnement : 04 56 59 46 49).

INFOS PRATIQUES

SICTOM des Pays de la Bièvre

Le SICTOM de la Bièvre organise une formation gratuite à destination des habitants afin de se perfectionner à la technique du compostage. Elle sera animée par un formateur professionnel, et aura lieu en 2 temps : les 27 avril et 30 mai de 18h à 21h.

Pour s'inscrire ou pour plus de renseignements : 04 74 53 82 32

lucile.curty@sictom-bievre.fr »

Par ailleurs, les habitants souhaitant acquérir un composteur sont invités à renvoyer leur bon de commande avant le 25/03/2016 (la distribution de printemps ayant lieu le 6/04 à Penol).

Retrouvez le SICTOM sur www.sictom-bievre.fr

Lucile CURTY
Chargée de Communication

SICTOM DE LA BIEVRE
Site de Traitement et de Valorisation des Déchets
Ménagers
Lieudit Les Burettes
PENOL 38260
04.74.53.82.39 .Fax - 04.74.53.82.32 .Tél
06.80.02.28.06 : Mobile



INFOS PRATIQUES

La communication, point fort de la sensibilisation



Des vidéos qui permettent de donner des réponses sur la finalité et l'utilité du geste de tri sont disponibles sur www.sictom-bievre.fr/tri-recyclage-et-prevention/les-debouches-du-recyclage.

Le SICTOM de la Bièvre met à disposition des associations, collectivités, écoles... du matériel de tri pour leurs manifestations : poubelles de tri, affichage ... Ainsi que des gobelets réutilisables en partenariat avec le département de l'Isère.

L'essentiel de l'information sur les gestes de tri passe par la sensibilisation des enfants, c'est pourquoi le SICTOM intervient gratuitement dans les écoles. L'équipe de communication adapte chaque animation au niveau scolaire et accompagne les projets d'écoles sur demande des enseignants. Si vous souhaitez des renseignements : 04 74 53 82 32.

Des incivilités qui coûtent cher...



Eco Citoyen, Comment faire ?

Les déchets les moins chers à traiter sont ceux que l'on ne produit pas. Pour cela plusieurs solutions sont à notre portée :

Acheter moins de produits emballés, et si possible près de chez nous :

- En allant au marché hebdomadaire, rencontrer les producteurs en direct, sans oublier son panier

Ne pas tout jeter dans la poubelle des ordures ménagères :

- En faisant le tri pour recycler, en donnant ce dont je n'ai plus besoin, en réparant, en louant ou en empruntant un outil, du matériel pour ne pas acheter ...

- En rapportant les médicaments à la pharmacie, les piles et les appareils ménagers au magasin et le reste à la déchèterie.

- Utiliser les stop pub sur la boîte aux lettres.

- Essayer d'utiliser moins de produits toxiques (entretien de la maison, pesticides au jardin, engrais) : En essayant de faire du compost au jardin. Le SICTOM propose des formations gratuites au printemps.

- Faire des économies sur la consommation d'eau :

En récupérant l'eau de pluie pour arroser les plantes, les fleurs, le potager pour la chasse d'eau des toilettes.

- Faire des économies d'énergie :

En éteignant les appareils en veille (-11% sur la facture à la fin de l'année si toutes les veilles sont éteintes)

Plus d'info sur : www.sictom-bievre.fr



Le Syndicat Mixte des Eaux Dolon Varèze a décidé de venir en aide aux particuliers qui doivent procéder à la réhabilitation de leurs installations d'assainissement non collectif qui sont sources de nuisances. Pour cela, le comité syndical a délibéré afin de mettre en œuvre les compétences optionnelles permettant d'accompagner au mieux l'utilisateur. Celles-ci sont au nombre de deux :

- l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- la réhabilitation de ceux-ci en partenariat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et le Conseil Départemental de l'Isère (CD38).

Depuis 2016 la compétence « réhabilitation » est en place et permet le financement d'une partie des installations d'assainissement non collectif pour les habitations répondant aux différents critères d'éligibilité définis par l'AERMC et le CD38.

En effet, l'AERMC accorde 3 000 € TTC par habitation éligible pour remettre aux normes l'habitation. Cette aide est plafonnée à 9000 € TTC dans le cadre d'opération de réhabilitation regroupée (un dispositif de d'ANC commun à plusieurs logements).

Le CD38 accorde quant-à-lui un montant d'aide égal à 25% du coût des travaux.

Le plafond de cet aide est limité à 3600 € TTC pour un logement et 10 000 € dans le cadre d'opération de réhabilitation regroupée.

Une nouvelle opération va démarrer en Février 2017 et un appel à candidature est donc lancé à l'ensemble des usagers du service.

Pour toute demande de renseignement au sujet du programme de réhabilitation, inscription ou vérification de l'éligibilité de votre habitation, contactez le Syndicat Mixte des Eaux Dolon Varèze au 04.74.79.50.12 service assainissement non collectif.

Information du Syndicat

Mixte des Eaux Dolon Varèze

Cet article intéresse les usagers non raccordés au réseau collectif d'assainissement (SPANC).

A la suite d'une consultation du syndicat, une entreprise a été retenue pour assurer les prestations de vidange et entretien des fosses septiques, toutes eaux, micro station, bac dégraisseur, etc ...

Les personnes réalisant les vidanges des installations sont des professionnels ayant une grande expérience dans ce domaine. Les lieux de dépotage sont principalement des stations d'épuration de Beaurepaire, Péage de Roussillon et Vienne conformément au schéma départemental d'élimination des matières de vidange. Chaque vidange fait l'objet d'un rapport détaillé.

Outre l'intérêt de son prix concurrentiel, cette démarche groupée permet également d'assurer la bonne prise en charge environnementale des matières de vidange.

Les boues collectées ont un pouvoir polluant : leur traitement doit être réalisé en respectant la disposition du code de la santé publique.

INFOS PRATIQUES

Ci-joint veuillez trouver un bon de commande et un tarif des prestations.

Dans le cadre d'une réhabilitation d'installation d'assainissement pour les maisons ayant été construite avant 1993 les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide importante du conseil général et de l'agence de l'eau.

Pour plus d'information veuillez-vous adresser à la maison de l'eau de Moissieu sur Dolon au 04 74 79 50 12.

Délégués auprès du syndicat des eaux Dolon, Varèze : Mr Gérard ROUX et Mr Max RIBAUD

Maison de l'eau

2501 route de Champier

38270 MOISSIEU / DOLON

Tel : 04 74 79 50 12

Fax : 04 74 79 50 16

Mail : contct@dolon-vareze.fr

www.dolon-vareze.fr

Désignation	Unité	Prix TTC (€)
Prestations Classiques		
Vidange fosse septique Volume inférieur ou égal 1500 L	Forfait	141 <input type="checkbox"/>
Plus-value Vidange fosse septique Volume supérieur 1500 L	0.5 m ³	18 <input type="checkbox"/>
Vidange fosse toutes eaux Volume inférieur ou égal 3000 L	Forfait	155 <input type="checkbox"/>
Plus-value Vidange fosse toutes eaux Volume supérieur 3000 L	m ³	36 <input type="checkbox"/>
Vidange bac à graisse Volume inférieur ou égal 500 L	Forfait	36 <input type="checkbox"/>
Plus-value Vidange bac à graisse Volume supérieur 500L	0.5 m ³	18 <input type="checkbox"/>
Vidange micro-station	m ³	113 <input type="checkbox"/>
Poste de relevage individuel	Forfait	141 <input type="checkbox"/>
Curage système de traitement	Forfait	30 <input type="checkbox"/>
Vidange Puits perdu / Puits d'infiltration	m ³	113 <input type="checkbox"/>
Prestations Urgentes		
Vidange fosse septique Volume inférieur ou égal 1500 L	Forfait	162 <input type="checkbox"/>
Plus-value Vidange fosse Volume supérieur 1500 L	0.5 m ³	18 <input type="checkbox"/>
Vidange fosse toutes eaux Volume inférieur ou égal 3000 L	Forfait	185 <input type="checkbox"/>
Plus-value Vidange fosse Volume supérieur 3000 L	m ³	36 <input type="checkbox"/>
Vidange bac à graisse Volume inférieur ou égal 500 L	Forfait	48 <input type="checkbox"/>
Plus-value Vidange bac à graisse Volume supérieur 500L	0.5 m ³	18 <input type="checkbox"/>
Vidange micro-station	m ³	143 <input type="checkbox"/>
Poste de relevage individuel	Forfait	167 <input type="checkbox"/>
Curage système de traitement	Forfait	48 <input type="checkbox"/>
Vidange Puits perdu / Puits d'infiltration	m ³	143 <input type="checkbox"/>
MAJORATIONS - PLUES-VALUE		
Installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 50 mètres	10 ml	12 <input type="checkbox"/>
Dégagement des regards	Heure	125 <input type="checkbox"/>
Déplacement sans intervention	Forfait	72 <input type="checkbox"/>

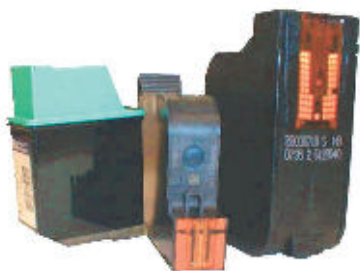
Recensement militaire



Les jeunes de 16 ans, filles et garçons, ont l'obligation de venir se faire recenser en mairie, au cours du mois de leur naissance. Exemple : un jeune né le 27 février devra se faire recenser entre le 1^{er} et le 28 février.

Nous vous rappelons que l'attestation de recensement est indispensable pour la présentation à certains examens.

Cartouches d'encre usagées



À déposer à la déchetterie de la Varèze.

Piles



Protégeons la nature
Une borne pour le recyclage des piles (bâtons et boutons) est à votre disposition à la mairie.

Bouchons

L'association UN BOUCHON, UN SOURIRE collecte les bouchons de contenants alimentaires, (lait, eau, huiles, etc...) de toutes couleurs... Afin de soutenir cette association dans sa vocation humanitaire, les bouchons pourront être déposés à l'école maternelle pendant les périodes scolaires et la mairie hors périodes scolaires.

Gobelets réutilisables

Le conseil général met à disposition des associations des gobelets réutilisables. Ce service est gratuit pour les organisateurs. Pour les réserver, un formulaire est disponible sur le site internet du SICTOM ou du Conseil général. Lors de la manifestation le gobelet est consigné 1€ non récupéré si celui-ci n'est pas rendu. Le SICTOM demande une caution de 0,5€ par pièce, restitué au retour des gobelets (Chèque non encaissé). L'association garde 0,1€ pour sa trésorerie. Les gobelets sont récupérés et rendus au SICTOM à PENOL.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser en mairie ou au SICTOM au 04 74 53 89 32.

Assistante sociale

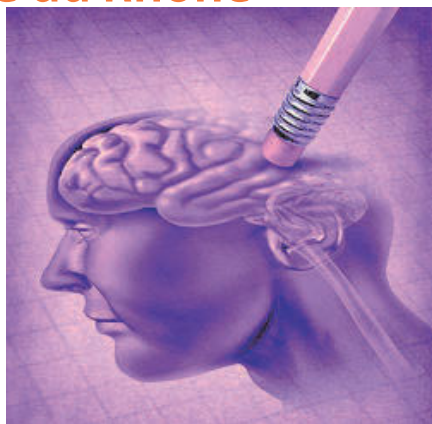
Si vous avez besoin d'une assistante sociale, téléphonez à la maison du département à Beaurepaire au 04.37.02.24.80 et demander le service social du département.

Portage de repas

Le Traiteur Pascal CRUCHE d'Assieu assure la confection et le portage des repas dans notre Commune.

Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie.

Association Alzheimer Vallée du Rhône



Route de saint Sulpice,
38270 Jarcieu
Tel/Fax : 04.74.84.85.19

Informations relatives aux bureaux de la sous- préfecture de Vienne

Les usagers peuvent réaliser de nombreuses démarches par voie électronique, notamment :

- Obtention de récépissé de création, modification et dissolution d'associations loi 1901

- Enregistrement des certificats de cession de véhicule

- Changement de domicile sur les certificats d'immatriculation

La liste exhaustive de ces démarches et de nombreuses informations sont accessibles sur le site www.isere.gouv.fr et en appelant le 3939 (Allô service public, appel non surtaxé).

Une permanence téléphonique est ouverte tous les après-midis de 14h à 16h, du lundi au vendredi, au 04 74 53 26 25.

L'ouverture au public se fait tous les matins sauf le mercredi, du lundi au vendredi, de 08h30 à 11h30.

En dehors de ces horaires, une boîte-aux-lettres extérieure est accessible aux professionnels et aux usagers pour tout dépôt de dossier.

Bruits de bricolage et de jardinage



Rappel de l'article 9 de l'arrêté n° 97-5126 du 31/07/1997 du Préfet de l'Isère.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h30.

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Un peu de tolérance et de bon sens permettrait à tous de vivre en meilleure harmonie.

Avis aux propriétaires de chiens: Réglementation canine

Nous vous rappelons que les chiens de 1ère et de 2ème catégorie doivent être déclarés en mairie.

D'autre part plusieurs plaintes ont été déposées à la Mairie concernant les chiens divagants.

Nous vous informons que notre commune est associée avec la SPA de LYON, et que tout animal errant peut être capturé et remis à cet organisme qui ne le restituera à son propriétaire qu'en contrepartie d'une participation financière.

INFOS PRATIQUES

Déneigement

Par temps de neige , éviter de laisser les voitures en stationnement sur la voirie communale, afin de ne pas gêner le passage des engins de déneigement .

Par ailleurs nous vous rappelons qu'il appartient à chacun de déneiger l'accès à son domicile.

Pour les collégiens et les lycéens Retirer rapidement un dossier "procédure neige" en Mairie.

Listes électorales

Si vous avez emménagé à Monsteroux-Milieu en cours d'année votre inscription sur la liste électorale n'est pas automatique. Pour figurer sur la liste électorale de notre commune vous devez vous présenter au secrétariat de la mairie jusqu'au 31 décembre 2016.

Le 31 décembre la mairie sera ouverte de 10H00 à 12H00 .

Assistantes maternelles

Contact	ADRESSE	TYPE D'AGREMENT
---------	---------	-----------------

Ski Loisirs Beaurepaire saisons 2016 / 2017

Samedi 17/12/2016		LES ARCS
Dimanche 08/01/2017		St FRANCOIS & Domaine
Samedi 21/01/2017		LES 7 LAUX
Samedi 04/02/2017		COURCHEVEL
Dimanche 12/02/2017		LA CLUSAZ
Samedi 04/03/2017		VALLOIRE
Dimanche 19/03/2017		L'ALPE D'HUEZ
Dimanche 26/03/2017		MERIBEL
Samedi 01/04/2017		LA PLAGNE

Tarif unique : 45€. La sortie comprenant: Car + Forfait + Assurance. Et 23€ pour les marcheurs

MEMO PRATIQUE

Horaires de la mairie

Lundi	13h30 à 17h30
Jeudi	13h30 à 17h30
Vendredi	14h00 à 17h30
Samedi	9h00 à 12h00 (2e et 4e samedi du mois)
Tel :	04 74 57 83 50
Fax :	04 74 57 89 78
Mail :	mairie.monsteroux@territoire-de-beaurepaire.fr

Horaires de La Poste

Horaires la poste de Montseveroux :
Tel : 04 74 59 25 60

- LUNDI 9H00-11H30
- MARDI 9H00-11H30
- MERCREDI 9H00-11H30
- JEUDI 9H00-11H30
- VENDREDI 9H00-11H30
- SAMEDI 9H00-11H00

Numéros utiles

Gendarmerie	04 74 84 60 17
Pompiers	18
SAMU	15
Urgences	112

Infirmières	06 29 33 57 48
Ostéopathe	06 21 87 53 79
Prise rendez-vous au	04 38 26 04 34

Déchetterie	04 74 20 39 16
La poste	04 74 59 25 00
Mairie	04 74 57 83 50

Horaires de la déchéterie de Montseveroux

Téléphone : 04 74 20 39 16

Du 1er Avril au 31 Octobre 2016

Mardi	9h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00
Mercredi	15h00 à 18h00
Jeudi	9h00 à 12h00
Vendredi	13h30 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00 - 13h30 à 18h00

Du 1er Novembre au 31 Mars 2016

Mardi	9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00
Mercredi	13h30 à 17h00
Jeudi	9h00 à 12h00
Vendredi	13h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00 - 13h00 à 17h00

Avis aux habitants,

associations et annonceurs

Ce bulletin municipal a été réalisé avec le concours des associations qui nous ont transmis leurs documents et photos, et des annonceurs dont les encarts publicitaires permettent de financer en partie la réalisation et l'impression de cette édition annuelle.

Commission d'information



